



Fixer un loyer après travaux

Par **Carolesque**, le **09/08/2025** à **13:41**

Bonjour

J ai un appartement rue du Tondu a Bordeaux que je mets en location. Les loyers sont encadrés.

J'ai refait entièrement l'appartement (travaux dépassant un an de loyer et appartement resté vide pour les travaux plus d'un an)

Puis je fixer pour le nouveau bail un loyer libre.

Merci vivement

Par **Visiteur**, le **09/08/2025** à **15:17**

Bonjour,

Ce n'est qu'après 18 mois vide que vous pouvez fixer librement le loyer.